

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

L'an 2021, le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOREUIL s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LAMOTTE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique le 7 décembre 2021 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie, le 7 décembre 2021.

Etaient présents : LAMOTTE Dominique, DAMAY Lydie, NOCHEZ Didier, RAMON Marie-Gabrielle, DEMOUY Bertrand, HALL Marina, PARENTY Vincent, RIQUIER Ludivine, MEGLINKY Philippe, TESTART Laëtitia, HECTOR Nicolas, COLOMBEL Aurélie, LE CALVEZ Stéphane, DUBOIS Mickaël, MESMIN Véronique, PIOT Nicole, LORIN Rémi, ACEVEDO Juanito, REMY Didier, EHRHARDT Bruno.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme VAN HOE DERVELLOIS Sarah qui a donné pouvoir à Mme RIQUIER Ludivine ; Mme DIOT GOURDET Séverine qui a donné pouvoir à Mme DAMAY Lydie ; M LOGEART Johan qui a donné pouvoir à M ACEVEDO Juanito ; Mme VIGNON Geneviève qui a donné pouvoir à M REMY Didier.

Etaient absents excusés : MM RENAU Carol'Anne, DEWITTE Thierry, LAMOUREUX GAUDECHON Mélodie.

Secrétaire de séance : Mme COLOMBEL Aurélie.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour du dernier conseil municipal et soumet celui-ci à son approbation. Aucune observation n'étant apportée, il est passé à l'examen de l'ordre du jour :

1. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités,
2. Attribution de chèques cadeaux aux agents,
3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,
4. Séjour vacances de neige,
5. Participation de la Commune de Moreuil dans le cadre du projet 4L Trophy,
6. Projet de rénovation des classes de l'école Lucie Aubrac B – demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL,
7. Projet de rénovation des façades et d'un mur dans les écoles Pablo et Lucie Aubrac A – demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL,
8. Projet de rénovation de la cour de l'école Lucie Aubrac A (jeux) – demande de subvention au titre de la DETR,
9. Projet de rénovation du monument aux morts – demande de subvention du Conseil Régional des Hauts de France,
10. Projet de rénovation et de mise aux normes du terrain de football – demande de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental de la Somme,
11. Projet de création d'un city stade – demande de subvention au titre de la DETR, au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts de France,
12. Projet de rénovation de la toiture de l'école Gavroche – demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL,
13. Projet de rénovation de la toiture de l'espace enfance – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme,
14. Dotations exceptionnelles,
15. Projet médiathèque,
16. Adhésion au réseau francophone des Villes Amies des Aînés,
17. Convention territoriale globale de services aux familles avec la CAF de la Somme.

**2021/12/13/01 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES.**

La séance étant ouverte, Madame Marina HALL, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services :

- **Animation** (Agent administratif)
- **Entretien**
- **Evènementiel**

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

-La création à compter du **1^{er} janvier 2022**, pour une durée de 6 mois, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le service **Animation**, dans le grade **d'adjoint administratif**, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **30 heures**.

-La création à compter du **03 janvier 2022**, pour une durée de 12 mois, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le service **Entretien** dans le grade **d'adjoint technique**, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **12 heures**.

-La création à compter du **1^{er} février 2022**, pour une durée de 12 mois, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'adjoint technique**, (ASVP) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **20 heures**.

-La création **du 17 au 22 décembre 2021** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le service **Evènementiel** dans le grade **d'adjoint technique**, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (35h sur 6 jours).

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, majoré 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2021/12/13/02 – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que,

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,
Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,
Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- *D'attribuer des chèques cadeaux aux agents suivants : Titulaires, Stagiaires, contractuels (CDI), Contractuels (CDD)*
- *Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux de 40 € par agent.*
- *Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget.*

2021/12/13/03 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME
--

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose à ses collègues que,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 29 mars 2010 approuvant le projet de convention à intervenir entre le Centre de Gestion et les collectivités ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU la circulaire du Centre de Gestion en date du 1^{er} mai 2016, relative à l'organisation de ce service,

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de mandater Monsieur le Maire pour :

- Solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- Approuver le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
Signer ladite convention avec effet au
- Inscrire les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

2021/12/13/04 - SEJOUR VACANCES DE NEIGE

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération n°2021/11/16/12 en date du 16 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de créer un séjour de neige pour les enfants de la Commune sur le temps des vacances de février 2022.

Le tarif du séjour a été fixé ainsi :

- 350 € pour les familles domiciliées à MOREUIL,
- 650 € pour les familles non domiciliées à MOREUIL

Cette participation aux familles sera exécutée par un titre émis par la Trésorerie.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de déterminer les modalités de versement de la participation comme suit :

- Paiement dans sa totalité au 15 janvier 2022,
- Paiement échelonné en trois versements : 15 janvier 2022, 15 février 2022 et 15 mars 2022.
- Possibilité de paiement par des tickets CESU.

2021/12/13/05 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MOREUIL DANS LE CADRE DU PROJET 4L TROPHY.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a réceptionné une demande de subvention d'un étudiant dans le cadre du 4L TROPHY qui se déroulera du 17 février 2022 au 27 février 2022.

Le 4L TROPHY est un raid automobile rassemblant de nombreux étudiants en France et à l'Etranger permettant d'acheminer du matériel scolaire et sportif aux enfants du désert marocain.

Cet étudiant sollicite la Commune pour le financement de son projet par le biais d'un encart à l'effigie du logo de la Commune affiché sur le véhicule de son équipe.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de participer au financement du projet à hauteur de 350 €,
- de le mandater à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2021/13/12/06 – PROJET DE RENOVATION DES CLASSES DE L'ECOLE LUCIE AUBRAC B : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le projet de rénovation des classes de l'école Lucie Aubrac B pour un montant de travaux estimé à 62 103€ HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise CORROYER.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet qui lui est présenté,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local
- D'arrêter le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant €	%
DETR	18 630,90 €	30%
DSIL	24 841,20 €	40%

Montant global des subventions	43 472,10 €	70%
---------------------------------------	-------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	18 630,90 €
--	-------------

2021/13/12/07 – PROJET DE RENOVATION DES FACADES ET D'UN MUR DANS LES ECOLES PABLO PICASSO ET LUCIE AUBRAC A - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le projet de rénovation des écoles Pablo et Lucie Aubrac A (façade, mur) pour un montant de travaux estimé à 73 983,38€ HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise EIFFAGE Construction.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet qui lui est présenté,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL,
- D'arrêter le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant €	%
DETR	29 593,35 €	40%
DSIL	22 195,01 €	30%

Montant global des subventions	51 788,37 €	70%
---------------------------------------	-------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	22 195,01 €
--	-------------

**2021/13/12/08 – PROJET DE RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE LUCIE AUBRAC A (jeux) -
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
2022.**

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le *projet de rénovation de la cour de l'école de Lucie Aubrac A (jeux)* pour un montant de travaux estimé à 21 588 € HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise ATPS.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet qui lui est présenté,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et d'arrêter le plan de financement suivant :

Financement DETR	<i>Montant €</i>	<i>%</i>
Montant éligible de l'opération (€ HT)	21 588,00 €	
soit montant de DETR sollicité	8 635,20 €	40%

Montant global des subventions	8 635,20 €	40%
---------------------------------------	------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	12 952,80 €	
--	-------------	--

**2021/13/12/09 – PROJET DE RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE.**

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le *projet de rénovation du Monument aux Morts* pour un montant de travaux estimé à 14 300 € HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise DESPREZ à MOREUIL.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet qui lui est présenté,
- De solliciter l'aide du Conseil Régional des Hauts de France et d'arrêter le plan de financement suivant :

Financement CONSEIL REGIONAL	<i>Montant €</i>	<i>%</i>
Montant éligible de l'opération (€ HT)	14 300,00 €	
soit montant sollicité	2 860,00 €	20%

Montant global des subventions	2 860,00 €	20%
---------------------------------------	------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	11 440,00 €
--	-------------

**2021/13/12/10 – PROJET DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU TERRAIN DE FOOTBALL
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
2022 ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME.**

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le *projet de rénovation et de mise aux normes du terrain de football* pour un montant de travaux estimé à 60 523 € HT, correspondant aux devis présentés par l'entreprise RENOVSPORT.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- *D'adopter le projet qui lui est présenté,*
- *De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,*
- *De solliciter l'aide du Département de la Somme,*
- *D'arrêter le plan de financement suivant :*

Plan de financement	Montant €	%
DETR	21 183,05 €	35%
Conseil départemental de la Somme	24 209,20 €	40%

Montant global des subventions	45 392,25 €	75%
---------------------------------------	-------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	15 130,75 €
--	-------------

**2021/13/12/11 – PROJET DE CREATION D'UN CITY STADE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
SOMME ET AU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE**

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le *projet de création d'un city stade* pour un montant de travaux estimé à 66 200 € HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise ATPS.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- *D'adopter le projet qui lui est présenté,*

- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme,
- De solliciter l'aide du Conseil Régional des Hauts de France,
- D'arrêter le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant €	%
DETR	13 240,00 €	20%
Conseil départemental de la Somme	26 480,00 €	40%
Conseil régional des Hauts-de-France	6 620,00 €	10%

Montant global des subventions	46 340,00 €	70%
---------------------------------------	-------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	19 860,00 €
--	-------------

2021/13/12/13 – PROJET DE RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ESPACE ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME.

La séance étant ouverte, Monsieur LAMOTTE, Maire de la Ville de Moreuil, présente aux membres de l'assemblée délibérante, le projet de rénovation de la toiture de l'espace enfance pour un montant de travaux estimé à 108 782,72 € HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise GADRE.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation, conformes à la réglementation des marchés publics, seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif, adopté en commission des travaux.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet qui lui est présenté,
- De solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et d'arrêter le plan de financement suivant :

Financement	montant €	%
Montant éligible de l'opération (€ HT)	108 782,72 €	
soit montant de l'aide sollicitée	43 513,09 €	40%

Autres financements sollicités	montant	%
---------------------------------------	---------	---

Montant global des subventions	43 513,09 €	40%
---------------------------------------	-------------	-----

Autofinancement Fonds propres € HT	65 269,63 €
--	-------------

2021/12/13/14 - DOTATIONS EXCEPTIONNELLES

La séance étant ouverte, Monsieur Bertrand DEMOUY, Adjoint aux Associations expose à ses collègues que,

VU le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2021, intervenu le 28 avril 2021,
VU la délibération en date du 28 avril 2021, portant décision le versement des subventions aux associations, pour une enveloppe budgétaire de 125 000 €,
CONSIDERANT les demandes émanant de quelques associations, formulées après le vote des subventions,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des associations en date du 6 décembre 2021,

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE le versement de dotations exceptionnelles aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ESPOIR CYCLISTE MOREUILLOIS VALLEE DE L'AVRE	2 000,00 €
MOREUIL NATATION	1 400,00 €
MEMOIRE DU SANTERRE	2 000,00 €
ROLLER HOCKEY	1 400,00 €
SOMME NAT'ARTISTIQUE	870,00 €
TENNIS CLUB	8 000,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE JEAN MOULIN	500,00 €
PROJET 4L TROPHY	350,00 €

SOIT UN TOTAL DE 16 520,00 €.

2021/12/13/15 - PROJET MEDIATHEQUE

La séance étant ouverte, Monsieur Bertrand DEMOUY, Adjoint aux Associations, expose aux membres du Conseil Municipal que,

Au regard de la nécessité de moderniser le centre culturel municipal afin d'améliorer son attractivité et son utilisation,

Vu l'accompagnement de la Bibliothèque Départementale de la Somme,

Vu l'accompagnement du projet par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Considérant l'obligation de réaliser un diagnostic de territoire mené par un cabinet d'expertise spécialisé,

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de prendre acte de l'obligation de réalisation d'un diagnostic de territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation de sélection d'un cabinet d'expertise.

2021/12/13/16 - ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

La séance étant ouverte, Madame Lydie DAMAY, Adjointe aux Solidarités, expose que,

Face à la nécessité pour les Collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, association sans but lucratif, a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les Collectivités à la mise en oeuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour la Collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en oeuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés,
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en oeuvre et l'évaluer,
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant,
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

* (transports et mobilité, habitat, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité, culture et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, services et soins, information et communication).

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau Mondial des Villes des Aînés de l'OMS),
- la désignation de deux représentants de la Collectivité au sein de l'association : Lydie DAMAY et Marina HALL,
- de verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, cette année : 130 €.

**2021/12/13/17 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAF
DE LA SOMME**

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose à ses collègues que,

VU les articles L263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF),
VU la convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de mandater Monsieur le Maire à signer une Convention Territoriale Globale de Services aux Familles avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, ainsi que tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en oeuvre, à partager entre les deux signataires les données du territoire et à travailler conjointement pour apporter les réponses nécessaires aux besoins.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire

Dominique LAMOTTE



